



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

Centre de Détention de MAUZAC

le 12 décembre 2023

LES ALARMES DE LA DISCORDE

Suite aux 2 notes de service concernant les "levées de doute", intrusion et incendie, au nouveau bâtiment SPIP, plusieurs questions nous assaillent.

- En journée, 4 personnels de surveillance sont présents. Les bureaux sont situés dans ce bâtiment. Pourquoi envoyer du personnel de détention sur zone ?
- En service de nuit, la note alarme intrusion s'applique t'elle ?
- En cas d'alarme intrusion, pourquoi envoyer 2 agents alors que nous n'avons pas le droit d'intervenir ? **Le bureau SPS ne comprend pas !**

N'oublions pas que nous sommes en plan Vigipirate !

En conclusion, nous pensons qu'en cas d'alarme incendie, la "levée de doute" peut être faite par les agents sur zone.

En ce qui concerne l'alarme intrusion, envoyer 2 agents nous apparaît inadéquat, c'est le rôle des FSI.

Le bureau local